



COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRault

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-62 – 07-29

SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire.

Date de convocation 4 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de voix : 17

- **Étaient présents :**

Jean-Luc DARMANIN, **Maire**

Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, **Adjoints** ;

Sylvette PIERRON, André SCHMIDT, Bernard GOMBERT, Monique BEC, Pascal SOUYRIS, Thierry LUCAT, Pierre ROSSIGNOL, Martine LAMOUROUX, Pierre BOLLIET, Sébastien SOULIER, **Conseillers** ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Étaient absents excusés :** Jean FABRE, Christiane CAMBEFORT, Agnès CONSTANT, Élodie PAULS

- **Procurations :** Jean FABRE à Jean-Luc DARMANIN
Christiane CAMBEFORT à Monique BEC
Anne THEVENOT à Sébastien SOULIER

- **Secrétaire de séance :** Thierry LUCAT

La séance est ouverte à 18H30.

Délibération n°2025-62 – 07-29 / Subvention exceptionnelle à l'Amicale Laïque pour les festivités de noël 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la demande de subvention de l'Amicale Laïque, à hauteur de 6 000 € pour l'organisation des festivités de Noël 2025 qui ont eu lieu au camp de la Cousse les 6 et 7 décembre, comprenant entre autres une patinoire, des ateliers d'animation, une chorale, un dj, ...

Considérant que cette festivité contribue à l'animation de la ville, à son attractivité, au développement économique pour les commerçants ;

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 6 000 € pour l'organisation des festivités de Noël 2025 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCORDE** une subvention de 6 000 € pour l'organisation des festivités de Noël 2025,
- **DIT** que les crédits sont disponibles au chapitre 65 du budget principal.

Le Maire,
Jean-Luc DARMANIN

